

# CONTACTS U.S.C.

LE MENSUEL D'INFORMATION DE L'UNION SPORTIVE DE CRETEIL

## EDITORIAL

## PROMOTION INTERNE

**L**orsqu'un chroniqueur associatif est en mal de copie ou bien encore pris de court consécutivement au forfait de l'un ou l'autre - voire de l'un et l'autre - de ses collègues plumitifs, il a toujours la ressource de traiter du bénévolat. Le sujet est inépuisable bien que d'aucuns, visionnaires avisés, ou supposés tels, le prétendent promis à une extinction qu'ils assurent proche et, de surcroît, définitive...

Sombre avenir, en vérité, pour celles et ceux qui, solidement motivés, souhaitent poursuivre leur engagement en dépit d'exigences et de contraintes qui gagnent en nombre et en complexité au fil des années. Mais pas au point, cependant, de faire obstacle, le moment venu, à quelque velléité de renouvellement de mandat. Titre en jeu, cela va de soi ! Ce qui ne saurait autoriser à conclure que tant qu'il y aura des titres il y aura des bénévoles... Sachant, par ailleurs, que tous n'en sont pas parés.

L'horizon, par conséquent, n'est pas aussi bouché que certains, esprits chagrins ou tourmentés, voudraient le faire croire. Les statistiques, à qui il faut bien de temps à autre accorder un rien de crédit, sont à cet égard aussi formelles que réconfortantes puisqu'elles révèlent qu'en valeur absolue le nombre de bénévoles dans le secteur sportif est en constante progression. La courbe des effectifs, étroitement liée au phénomène démographique et à la vulgarisation de l'ensemble des activités physiques et sportives, l'étant également, c'est seulement en pourcentage que l'équilibre est rompu. Charge aux équipes de direction en place de le rétablir en recrutant dans leurs propres rangs des dirigeants potentiels, susceptibles d'assurer une relève au sujet de laquelle on émet peut être plus de réserves que la situation présente ne l'exige.

Mais ce n'est pas en tenant l'adhérent de base à l'écart des mécanismes de fonctionnement que l'on éveillera sa curiosité, première étape incontournable d'une vocation de dirigeant associatif. La seconde restant l'acquisition progressive d'une formation propre à maîtriser les problèmes inhérents à la fonction souhaitée et à limiter de fâcheuses erreurs de gestion.

Si ces deux objectifs sont atteints la partie est gagnée et les bénévoles, *sans qui le sport, a-t-on coutume de dire, ne serait pas ce qu'il est*, resteront maîtres du terrain. Dans l'hypothèse inverse ils devront le céder au secteur professionnel.

Les pratiquants traditionnels seront, à coup sûr, les principales victimes de cette mutation ; la récession du bénévolat entraînant la flambée des coûts de fonctionnement. Dès lors, l'investissement financier des ménages (voir P.3) risque fort d'atteindre un niveau qui affectera lourdement le budget du Français moyen.

Le nôtre, en fait, et celui de celles et ceux qui se sont placés sous notre bannière.

Roger BAUMANN

Directeur de la publication  
Rédaction/Conception  
Documentation  
Traitement/Réalisation



Camille LECOMTE  
Roger BAUMANN  
Emmanuel TROISSIN  
Jany ROILLAND

UNION SPORTIVE DE CRETEIL - 5 rue d'Estienne d'Orves - 94000 CRETEIL  
Tél. : 01.42.07.15.74 - Fax : 01.48.99.61.10

Sportifs, bénévoles, dirigeants de clubs, organisateurs d'épreuves :

## VOTRE SITUATION VIS-A-VIS DE LA SECURITE SOCIALE

Entrées en application à compter du 1er janvier 1995, les dispositions de la circulaire du 28 septembre 1994 précisent la situation des sportifs au regard de la Sécurité sociale. Ces dispositions ne sont pas des mesures coercitives à l'encontre du secteur sportif. Elles viennent au contraire prendre en compte (certes de façon complexe) les spécificités et la diversité des rémunérations versées aux sportifs, aux enseignants ainsi que les dédommagements accordés aux bénévoles.

Les obligations de l'association demeurent identiques en matière de déclaration des rémunérations. Toutes sommes versées régulièrement ou de manière occasionnelle doivent être dûment justifiées et, le cas échéant, peuvent être requalifiées en salaire. Désormais, les rémunérations versées par l'employeur (dans le cadre des organismes à but non lucratif) peuvent, sous conditions, bénéficier de mesures de non-assujettissement ou d'aménagement de l'assiette des cotisations. Dans ces deux cas, les charges dues par l'employeur sont considérablement allégées.

### I - Le non-assujettissement de certaines sommes

Les sommes versées à chaque sportif ou à chaque personne qui assure des fonctions nécessaires à l'encadrement d'une manifestation (ex : guichetier, billettiste, arbitre, accompagnateur) sont présumées représentatives de frais et ne sont pas assujetties aux cotisations de Sécurité sociale. Pour cela, le montant ne doit pas dépasser 455 F par manifestation (au 1er janvier 1998). Ce système ne s'applique que dans des associations de moins de 10 salariés permanents, sportifs non compris.

Par ailleurs, cet avantage ne peut concerner les personnels salariés au titre de certaines fonctions (éducateur sportif, professeur, moniteur, entraîneur, personnel administratif, personnel médical et paramédical). Il est limité à 5 manifestations effectives par mois pour une même personne et doit être dûment attesté (ex : convocation par une fédération ou un club).

### II - Aménagement de l'assiette de cotisation : Le système du forfait

Très avantageux, il permet de réduire le montant des rémunérations soumises à cotisations en utilisant une base forfaitaire fixée par tranche de revenus. L'assiette forfaitaire ne s'applique pas aux rémunérations perçues au titre de certaines fonctions. (ex : personnel administratif, médical, paramédical, dirigeant, salarié).

### CONCLUSION

Loin de soustraire l'association-employeur de ses obligations, cette circulaire, si elle est bien appliquée, peut néanmoins permettre de réduire de façon importante la masse salariale des associations sportives.

N'hésitez donc pas à prendre conseil au siège de l'U.S.C. où des documents justificatifs et autres renseignements précieux pourront vous être délivrés. Véronique MOIOLA sera à même d'évaluer précisément l'incidence financière de ces mesures. En effet, dans la prise en compte budgétaire, il convient de rappeler que ces allègements de charge de sécurité sociale n'exonèrent pas les associations du paiement d'autres cotisations sur salaires (ex : Assedic, taxe sur les salaires, accident du travail, retraite complémentaire, formation continue, etc...).

#### L'EXEMPLE DU BENEVOLAT

Nombre de bénévoles peuvent, le week end ou à l'occasion de manifestations sportives, prêter leur concours à une association. Ils exercent alors les fonctions de guichetier, de billettiste, d'arbitre, d'accompagnateur ou tout autre activité indispensable à l'organisation.

Les indemnités qui leur seraient versées doivent être assujetties aux cotisations de sécurité sociale. Cependant, le régime du non-assujettissement prévoit de les exonérer dans la limite de 455 F et de 5 manifestations par mois. Cette exonération s'apprécie manifestation par manifestation.

Dans tous les cas, l'association devra apporter la preuve que les sommes versées l'ont été conformément à leur objet.

#### REDUCTION SUR LES BAS SALAIRES

Attention ! A compter du 1er janvier 1998, la réduction des charges de sécurité sociale sur les bas salaires est désormais calculée au prorata du nombre d'heures effectuées.

Les salariés de l'U.S.C. étant majoritairement employés à temps partiel, l'incidence de cette mesure sur les budgets est donc très importante.

Pour certaines Associations-membre, la répercussion peut être estimée à 20 000 F.

Même si toutes les associations ne sont pas aussi directement touchées, nous conseillons de prendre contact avec Véronique MOIOLA (01.42.07.87.55) pour plus de renseignements.

### QUI FINANCE LE SPORT ET A QUELLE HAUTEUR ?

En 1997, le montant consacré à l'exercice des activités sportives s'est élevé, au plan national, à plus de 97 milliards de francs, répartis comme suit :

* <b>MENAGES</b> (49,4%)	
- Services et équipements	46 200 000,-
* <b>COMMUNES</b> (28,9%)	
- Dépenses de fonctionnement, investissements, subventions	27 000 000,-
* <b>ETAT</b> (10,3%)	
- Education nationale, Jeunesse et Sports, autres administrations	9 620 000,-
* <b>ENTREPRISES</b> (6,4%)	
- Sport de base, sport de haut niveau, sports mécaniques	6 000 000,-
* <b>COLLECTIVITES</b> (3,3%)	
- Départements, régions	3 100 000,-
* <b>MEDIAS</b> (1,7%)	
- Droits de retransmission	1 550 000,-

Une rapide analyse démontre que les "ménages" (en clair les pratiquants) couvrent pratiquement la moitié de la dépense sportive française. La contribution des municipalités est proche du tiers du financement global. En revanche, l'Etat - qui associe deux ministères, celui de l'Education nationale à celui de la Jeunesse et des Sports - fait montre d'une relative frilosité. Elle se traduit, d'ailleurs, par l'indigence du budget alloué au sport (moins de 0,20% du budget national... quel que soit le Gouvernement en place).

Au niveau des collectivités territoriales, il n'est pas inutile de préciser que ce sont surtout les départements qui interviennent. Les régions, en ce qui les concernent, sont empreintes d'une regrettable timidité qui se vérifie dans leur champ de compétences : le développement des installations et des équipements sportifs.

Quant aux entreprises, leur implication surprend un peu. On pouvait la supposer plus consistante, tant on accorde d'importance à l'appoint du sponsoring. Réaction analogue à l'égard des médias sans lesquels rien ne semble plus pouvoir se faire...

La précédente radiographie de la dépense sportive nationale remonte à 1991. Elle avait été réalisée à la demande de Roger BAMBUCK, à l'époque Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports et plafonnait à quelque 65 milliards de francs. En six années, elle a augmenté de près de 44%. L'érosion monétaire, efficacement jugulée à présent, n'explique qu'en (faible) partie cette envolée qu'il faut plutôt porter au crédit du développement des activités sportives et de la vulgarisation de certaines disciplines.

Le sport, désormais, s'affirme être un secteur économique non négligeable.

... Et, ô combien convoité.

### LES SUBVENTIONS DE L'ETAT AUX FEDERATIONS SPORTIVES

Le total de la contrepartie financière des conventions d'objectifs signées entre le M.J.S. et les fédérations s'établit pour l'exercice 1997 à 472 millions de francs. Mais, hélas ! les montants réellement versés par l'Etat correspondent rarement à l'engagement contractuel, notamment en période de réductions budgétaires.

Les chiffres, ci-dessous, n'ont donc que valeur indicative... et comparative dans le contexte de nos activités propres :

Athlétisme	26 387 900	Hockey	6 150 340
Football	23 886 800	Badminton	5 008 620
Voile	18 994 380	Rugby	4 808 020
Judo	17 262 650	Tennis	4 807 000
Escrime	15 623 920	Tir à l'arc	4 778 510
Canoë kayak	14 767 940	Trampoline	3 178 060
Handball	14 058 860	Haltérophilie	3 068 610
Gymnastique (*)	13 645 340	Boxe française	2 190 660
Cyclisme	13 580 250	Triathlon	2 155 840
Basket ball	11 751 150	Karaté	1 970 980
Volley ball	10 083 180	Gymnastique volontaire	1 869 680
Tennis de table	8 535 900	Squash	1 785 980
Lutte	8 364 520	Cyclotourisme	640 000

(\*) y compris G.R.S.

### COUPON SPORT : L'ASPECT NOVATEUR DU F.N.D.S.

Mis en place dès cette année, le *Coupon Sport* est une aide extra-budgétaire de l'Etat en direction des jeunes âgés de 14 à 18 ans. Il répond à deux objectifs :

- abaisser les coûts de pratique pour les jeunes disposant de revenus modestes
- inciter les associations sportives à consentir un effort particulier à l'égard de ces derniers.

D'une valeur de 100 F. les *Coupons sport* seront délivrés par la D.D.J.S. aux jeunes de la tranche d'âge concernée, sous condition qu'ils adhèrent à une association et satisfassent aux quotas de ressources familiales ouvrant droit à l'allocation de rentrée scolaire. En outre, la délivrance des coupons sera proportionnelle au tarif de la cotisation réclamée.

Les coupons remis à l'association en règlement de tout ou partie de la cotisation seront ensuite transmis à la D.D.J.S. qui attribuera une subvention F.N.D.S. équivalente.

Si, à première vue, on perçoit l'avantage pour le jeune adhérent, l'aspect incitatif pour le club - qui, vraisemblablement, obtiendra la contrepartie de ses coupons l'année suivante - semble moins évident.

### DES JEUNES CRISTOLIENS SUPPORTERS DU "MONDIAL"

A l'initiative du Conseil général, désireux de faire participer les jeunes du département à l'événement de l'année, 1133 places leur seront offertes, via les Comités départementaux, à la condition que soient respectés les critères suivants :

- \* Avoir entre 12 et 25 ans
- \* Etre domicilié(e) dans le Val-de-Marne
- \* Ne jamais avoir enfreint les règles de l'éthique sportive

... et pouvoir honorer le billet d'entrée **nominatif et strictement personnel de la rencontre proposée**. Un contrôle strict sera effectué avant même l'entrée du stade concerné (Parc des Princes, Stade de France, stade Bollaert à Lens). Il sera indispensable, par conséquent, de disposer d'une pièce d'identité, voire de la licence fédérale.

Les jeunes sportifs seront encadrés par des animateurs bénévoles (notamment pour la tranche des 12/16 ans qu'il est souhaitable de privilégier). Ils seront sélectionnés dans les mêmes conditions que leurs cadets, la catégorie d'âge mise à part, bien entendu !

Compte tenu des délais à respecter, nous invitons les A.M. intéressées à se manifester **très rapidement** auprès de leur Comité départemental (dans la mesure où ceux-ci n'ont pas encore lancé l'opération). A défaut, elles pourront contacter Carole CHENAULT au service départemental des sports (01.43.99.73.90) qui leur fournira toutes informations utiles.

Dans un autre registre, le Conseil général proposera aux dirigeants bénévoles leur annuelle soirée. Elle se déroulera cette année le mercredi 1er avril 1998, Salle Jacques BREL à Fontenay-sous-Bois. Axée sur la musique de jazz et la danse moderne, elle débutera à 20 h 30.

Contact : 01.43.99.73.98 / 01.48.99.10.07

### DUVAUCHELLE A GUICHETS FERMES

Réservez dès à présent votre soirée du samedi 28 mars 1998 pour encourager de la voix et du geste le "onze" cristolien qui rencontrera l'équipe de Sedan au stade Duvauchelle. Sur votre agenda, veuillez également noter que les "bleu et blanc" seront opposés le vendredi 8 mai, sur cette même pelouse du P.M.S., aux Corses d'Ajaccio.

L'enjeu est d'importance puisque du résultat de ces deux rencontres dépendra la montée du team d'Alain AFFLELOU en 2ème division... Cette accession sera d'autant plus facile que les supporters seront nombreux et manifesteront passionnément leur enthousiasme ainsi que le souhaite le Bureau exécutif de l'U.S. Créteil, promoteur de cette opération "tribunes pleines"...

Coup d'envoi des deux matches : 20 heures

### OXYGENATION PYRENEENNE

Ils avaient fière allure les jeunes et talentueux "Béliers" lors de ce premier stage omnisports organisé à Font-Romeu (Pyrénées orientales) entre le 16 et le 21 février 1998.

Un stage physique réunissant des représentants de l'Athlétisme, de la Lutte, du Tennis de table avec au programme ski de fond, patinage, natation, V.T.T., randonnée pédestre, autant d'activités complétées par celles spécifiques à la discipline concernée. Et le tout sous un soleil généreux et une ambiance chaleureuse, l'un et l'autre au beau fixe la semaine durant. Ajoutons à cela une terrible envie de renouveler l'expérience l'an prochain.

### LES CRISTOLIEN(NE)S ONT DU RESSORT

Les 14 et 15 mars se dérouleront à Montigny-le-Bretonneux (78) les Championnats d'Île-de-France de trampoline. Pas moins de 13 trampolinistes et 2 équipes de trampoline synchronisé défendront les couleurs de l'U.S. Créteil.

Lors de la Coupe d'Île-de-France, qui se disputait à Evry les 31 janvier et 1er février, Damien CHARLIER, Clémence ARAGOU et Julian CAVILLON ont atteint les minima sélectifs. Dans cette même compétition, nos représentants des catégories fédérales se sont également bien comportés puisque 5 jeunes Cristoliens dont Claire CHARLIER, Morina GONCALVES et Gilles SCHERRER, ont déjà gagné leur sélection pour le Critérium national.

L'Acrosport, en ce qui le concerne, sera représenté à Vannes les 14 et 15 mars à l'occasion des Championnats de Bretagne, sélectifs pour les Championnats de France et le Critérium national.

### D'UN DOJO A L'AUTRE

Au Championnat de France de Judo "corpo", qui se disputait le 10 janvier dernier, Karine DHERBECOURT s'est classée 7ème dans la catégorie des 70 kg. Côté masculin le cadet, Alain DUPONT, catégorie des 60 kg, a accédé à la 3ème marche du podium lors de la Coupe du 94, proposée le 31 janvier. Le lendemain 1er février, au Championnat du 94 (2ème division) Héliène GELIN obtenait la 2ème place parmi les 57 kg et, Héléna PERSON la 5ème, tandis que Laurent DUGUET pour ne pas être en reste occupait, lui aussi, un 5ème rang mais chez les 60 kg. Quant à Karine DHERBECOURT, elle confirmait ses talents en se classant 3ème de sa catégorie.

### COUP DOUBLE

Sylvie BORDA a soif de victoires. Dans un ultime essai, elle a battu son record personnel s'octroyant par la même occasion le titre de Championne de France du triple saut avec 13,88 m.

Sylvie, qui fêtera ses 32 ans cette année, rappelle à chacun qu'il n'y a pas que le bon vin qui se bonifie avec l'âge...

### Dernière minute

#### LES LUTTEUSES CRISTOLIENNES SUR LE PODIUM

Samedi soir, 7 mars, à Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais), les Championnats de France de Lutte féminine ont souri aux Cristoliennes. En catégorie "Seniors", Fanny GAY (75 kg) s'est octroyée une médaille d'argent tandis que les deux cadettes Hawa HAIDARA (40 kg) Myriam KOUATE (56 kg) arrachaient, de haute lutte pourrait-on dire, une médaille de bronze.

Félicitations à ces demoiselles particulièrement performantes à la veille de la Journée de la femme.

### PERMANENCES DE L'U.S. CRETEIL OMNISPORTS

Mardi 17 mars : Jany ROILLAND  
Jeudi 19 mars : Didier HUBERSON  
Vendredi 20 mars : Emmanuel TROISSIN  
Samedi 21 mars : Didier HUBERSON

Mardi 24 mars : Yolande ALVIANI  
Jeudi 26 mars : Véronique MOIOLA  
Vendredi 27 mars : Emmanuel TROISSIN  
Samedi 28 mars : Véronique MOIOLA

Mardi 31 mars : Jany ROILLAND  
Jeudi 2 avril : Didier HUBERSON  
Vendredi 3 avril : Emmanuel TROISSIN  
Samedi 4 avril : Jany ROILLAND

MARS 1998